

222C1438  
FR0000121147-FS0424

10 juin 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**FAURECIA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juin 2022, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 9 476 102 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 6,25% du capital et 6,17% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Bank of America, National Association	110 374	0,07	110 374	0,07
BofA Securities Europe SA	101 888	0,07	101 888	0,07
Merrill Lynch International	9 124 170	6,02	9 124 170	5,94
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	15 246	0,01	15 246	0,01
BofA Securities, Inc	122 777	0,08	122 777	0,08
U.S. Trust Co of Delaware	1 647	ns	1 647	ns
<b>Total Bank of America Corporation</b>	<b>9 476 102</b>	<b>6,25</b>	<b>9 476 102</b>	<b>6,17</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FAURECIA sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions FAURECIA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 88 506 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société BofA Securities, Inc. a précisé détenir 22 710 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 151 607 186 actions représentant 153 489 692 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 285 589 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *call option* » à dénouement physique portant sur 182 000 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 16 septembre 2022 et le 15 décembre 2023, une option donnant droit à une action FAURECIA, à des prix unitaires d'exercice compris entre 24 et 50 euros ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position vendeuse « *put option* » à dénouement physique portant sur 65 948 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 17 juin 2022 et le 16 décembre 2022<sup>2</sup> ;

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America National Association, a précisé détenir 92 203 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions FAURECIA, à des échéances comprises entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 26 mai 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ;
- la société BofA Securities Europe SA, a précisé détenir 13 382 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions FAURECIA, à des échéances comprises entre le 30 décembre 2022 et le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ; et
- la société Merrill Lynch International, a précisé détenir 2 501 282 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ATOS SE, à des échéances comprises entre le 17 juin 2022 et le 16 décembre 2022, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration.

---



---

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta compris entre 0,0819 et 0,9967 (position maximale de 213 000 actions).